

Certificat

Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux Evacuation

RACCORDS AKATHERM

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **ALIAxis NEDERLAND B.V.**
Industrieterrein 11 - NL - 5981 NK-PANNINGEN

Usine **NL - 5981 NK-PANNINGEN**

le droit d'usage de la marque QB 08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



-55-05

Décision de reconduction n° 4777-55-05 du 22 février 2022. Cette décision se substitue à la décision de reconduction n° 4649-55-05 du 22 mars 2021

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



COMPATIBILITÉ
TUBES ET
RACCORDS



RÉSISTANCE À
L'OXYDATION



DURABILITÉ



ÉVACUATION
GRAVITAIRE

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Fabrice MIEMOUNITOU

Courriel : arnaud-

fabrice.miemounitou@cstb.fr

Tél. : 01 64 68 88 70

NATURE DU SYSTEME : Pehd

- Matière:

- Indice de fluidité à chaud matière raccord

- Raccords:

- Caractéristiques dimensionnelles

- Comportement à la chaleur

Par déléation
du Président

Florian RASSE

Certificat

Décision n°4777-55-05 du 22 février 2022

Page 2/3

SYSTEMES DE CANALISATIONS D'EVACUATION DES EAUX

RAPPEL DU DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'application de la présente certification est celui des systèmes de canalisations ou de leurs composants (tubes et raccords) en polyéthylène haute et basse densité, destinés à la réalisation de réseaux d'évacuation :

- des eaux pluviales,
- des eaux usées (eaux ménagères + eaux vannes),

des bâtiments et de leurs annexes (vidanges, chutes, collecteurs, ventilations primaires et secondaires), y compris les parties de canalisation enterrées dans l'emprise du bâtiment jusqu'à une distance de 1m de la sortie de celui-ci, soient les zones B, D et BD.

La présente certification ne vise pas les éléments de canalisations destinés à être enterrés à l'extérieur du bâtiment (assainissement).

GAMME DES PRODUITS CERTIFIES

Voir page 3

Certificat

 Décision n°4777-55-05 du 22 février 2022
 Page 3/3

Raccords :

Type de raccords	DN												
	32 ¹	40	50	56 ²	63	75	90	110	125	160	200	250	315
Réduction concentrique		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réduction excentrique			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Courbe 90°		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Courbe 90° à bras long		x	x	x	x	x	x	x	x				
Courbe 90° réduit			x		x								
Courbe 180°			x	x	x								
Courbe 90° court		x	x										
Coude 45°		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Coude 45° à bras long						x	x	x					
Coude 90° à bras long							x	x					
Té 45°		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Té 45° réduit		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Té 88°		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Té 88° réduit		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Té coudé 88°								x					
Embranchement d'aération								x		x			
Bouchon									x	x	x	x	x
Manchon de dilatation à enclencher avec bouchon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Manchon à enclencher avec bouchon		x	x		x	x	x	x	x	x	x		
Manchon court à enclencher avec bouchon								x					
Manchon à emboîter avec bouchon	x	x	x	x	x	x	x	x					
Manchon court à emboîter avec bouchon			x			x							
Manchon électrosoudable		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Collerette pour raccord		x	x	x	x	x	x	x					
Bouchon pour raccord à souder		x	x	x	x	x	x	x					
Collet		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

¹ Le DTU 60.11 "Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales" ne permet pas l'utilisation du DN 32 épaisseur 3 mm pour l'évacuation des appareils sanitaires, le diamètre intérieur minimal exigé étant de 30 mm. Ces tubes ne peuvent être utilisés que pour la réalisation de fourreaux ou pour les réseaux de ventilations secondaires.

² Uniquement pour la réalisation de réseaux d'évacuation des eaux pluviales par effet siphon.